

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

Date de convocation : 05/02/2019, d'affichage : 05/02/2019.

Conseillers en exercice : 11, présents : 9, votants : 10,

L'an deux mil dix neuf, le 11 février à 18 heures 15 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **CHASSELON**, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **VAILLANT** Jean-Pierre, **DEBREYNE** Eric, **VANDINI** Christophe, **POULLE** Sophie, **RENAUX** Jimmy, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **TREFCON** Virginie, **PARIZOT** Olivier.

Etaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : Mme **TREFCON** Virginie à Mme **POULLE** Sophie.

Monsieur **POTIER** Bruno a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 DECEMBRE 2018 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2018, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET :

Certificat administratif de virements de crédits n°5 :

Monsieur le Maire fait savoir que par certificat administratif du 17 décembre 2018, il a procédé à l'augmentation de crédits en dépenses de fonctionnement aux articles suivants, au titre de l'exercice 2018 :

Article 6232 : 4 700,00 €

par prélèvement desdites sommes à l'article 022 pour un montant de 4 700,00 €.

Certificat administratif de virements de crédits n°6 :

Monsieur le Maire fait savoir que par certificat administratif du 17 décembre 2018, il a procédé à l'augmentation de crédits en dépenses d'investissement aux articles suivants, au titre de l'exercice 2018 :

Article 2158-104 : 2 300,00 €

par prélèvement desdites sommes à l'article 020 pour un montant de 2 300,00 €.

Le conseil Municipal, après discussion, accepte ces 2 certificats administratifs de virements de crédits, au titre de l'exercice 2018, à l'unanimité des membres présents.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR :

SUBVENTION DETR 2019 POUR EQUIPEMENT EN MATERIELS INFORMATIQUE POUR LES ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL (ENT) :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'équiper l'école communale de Muille-Villette en matériel informatique (tablettes, logiciels, portables) ;

Il présente à cet effet un devis émanant de SOMME NUMERIQUE pour un montant d'acquisition et d'installation estimé à 6 333,00 euros HT (7 599,60 euros TTC).

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide l'acquisition et l'installation de matériel informatique à l'école communale de Muille-Villette,

Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2019 et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR 2919 (35%) pour un montant de 2 216,55 euros,
Participation communale sur les fonds propres pour un montant de 5 383,05 euros.

SUBVENTION DETR 2019 POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE A L'EGLISE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'aménager un cheminement piétonnier depuis le parking jusqu'à l'église avec la mise en place de deux places de stationnement PMR.

Il présente à cet effet un devis émanant de la société COLAS pour un montant des travaux estimé à 21 044,35 euros HT (25 253,22 euros TTC).

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'effectuer l'aménagement d'un chemin piétonnier depuis le parking jusqu'à l'église avec la mise en place de deux places de stationnement PMR,

Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2019 et arrête le plan de financement suivant :

Fonds de concours CCES (20%) pour un montant de 4 208,87 euros,
Subvention DETR 2919 (30%) pour un montant de 6 313,31 euros,
Participation communale sur les fonds propres pour un montant de 14 731,04 euros.

SUBVENTION DETR 2019 POUR TRAVAUX DE RENOVATION DES TOITURES DE L'ECOLE COMMUNALE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la vétusté des toitures de l'école ; et qu'il est donc urgent de procéder à la rénovation de celles-ci.

Il présente à cet effet plusieurs devis émanant de la SARL BRASSEUR pour un montant des travaux estimé à 24 795,62 euros HT (29 754,76 euros TTC).

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'effectuer des travaux de rénovation des toitures de l'école avec remplacement des ardoises par des tuiles,

Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2019 et arrête le plan de financement suivant :

Fonds de concours CCES (20%) pour un montant de 4 959,11 euros,
Subvention DETR 2919 (35%) pour un montant de 8 678,47 euros,
Participation communale sur les fonds propres pour un montant de 16 117,18 euros.

REPRISES DE CONCESSIONS CIMETIERE ABANDONNEES :

Le Conseil Municipal,

- vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 avril 2010,

- vu le premier procès-verbal du 15 mars 2011 constatant que les 40 concessions suivantes qui ont plus de 30 ans d'existence, sont manifestement en état d'abandon, à savoir :

M. **MOINET** Jean, Mme **CHATELAIN** Camille, M. et Mme **PROISY-TAMPIGNY**, M. **GARNIER** Louis, Mme Veuve **WATBOT** Julie, M. **BIBAUT** René, M. **BRUNET** Paul, Mme Veuve **MORAND** née **LEROY** Flore, Mme **VAYSSIERE** Jeanne, Mme veuve **PATTE** Vital, Mme veuve **VATBOT** Léon, M. **CARLIER** Eugène, M. **LAVALLARD** François, M. **LEDUC** Georges, M. **SOUPLY** Stéphane, Mme veuve **POLLET-SOUPPLY**, M. **CHOQUET** René, M. **VASSENT** Louis, M. **COCHET** Léon, M. **OGE** Paul, M. **BONNETERRE** Maurice, M. **CHARLET** Victor, Mme veuve **PINARD-DEL COURT**, M. **PONTHIER** Marc, M. **COULANGE** Marcel, Mme veuve **THIBAUT**, M. **MOREL** Paul, Mme **MERCIER** Théora, Mme **GUILBERT** Marie, Mme veuve **PAULIN** née **LEGER** Gabrielle, M. **BURTIN ROUSSEL** Robert, M. **LAMETTE MAQUET** Achille, M. **WOJCIK** Stanislas, M. **LATHOURAS** Dimitri, M. **KRESECK** Joseph, M. **CHOPIN** Paul, ENFANT Fontaine **E8**, ENFANT SANS NOM **E9**, ENFANT SANS NOM **E10**, ENFANT SANS NOM **E11**.

- considérant qu'il n'a pas été possible de contacter les héritiers ou les ayants droit et qu'une plaque portant la mention « cette concession réputée en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise, prière de s'adresser à la mairie » a été placée en face de chaque concession depuis le 15 mars 2011,

- considérant que pendant cette période de procédure de reprise, 11 concessions ont été restaurées ou le seront suivant les engagements pris par les héritiers ou ayants droit, à savoir :

M. **MOINET** Jean, Mme Veuve **WATBOT** Julie, Mme Veuve **MORAND** née LEROY Flore, Mme **VAYSSIERE** Jeanne, M. **VASSENT** Louis, M. **COCHET** Léon, M. **LAMETTE MAQUET** Achille, M. **WOJCIK** Stanislas, M. **KRESECK** Joseph, M. **CHOPIN** Paul, ENFANT SANS NOM **E11**.

- vu le second procès-verbal du 26 janvier 2016, complété le 19 novembre 2018, constatant de nouveau que les 29 concessions citées ci-dessous sont toujours en état d'abandon, à savoir :

Mme **CHATELAIN** Camille, M. et Mme **PROISY-TAMPIGNY**, M. **GARNIER** Louis, M. **BIBAUT** René, M. **BRUNET** Paul, Mme veuve **PATTE** Vital, Mme veuve **VATBOT** Léon, M. **CARLIER** Eugène, M. **LAVALLARD** François, M. **LEDUC** Georges, M. **SOUPLY** Stéphane, Mme veuve **POLLET-SOUPLY**, M. **CHOQUET** René, M. **OGÉ** Paul, M. **BONNETERRE** Maurice, M. **CHARLET** Victor, Mme veuve **PINARD-DEL COURT**, M. **PONTHIER** Marc, M. **COULANGE** Marcel, Mme veuve **THIBAUT**, M. **MOREL** Paul, Mme **MERCIER** Théora, Mme **GUILBERT** Marie, Mme veuve **PAULIN** née **LEGER** Gabrielle, M. **BURTIN ROUSSEL** Robert, M. **LATHOURAS** Dimitri, ENFANT Fontaine **E8**, ENFANT SANS NOM **E9**, ENFANT SANS NOM **E10**.

- Considérant que ces deux procès-verbaux ont été affichés à la porte de la mairie et à celle du cimetière,

Après discussion, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE la reprise par la commune de Muille-Villette des 29 concessions cimetière en état d'abandon ci-dessous mentionnées , à savoir :

Mme **CHATELAIN** Camille, M. et Mme **PROISY-TAMPIGNY**, M. **GARNIER** Louis, M. **BIBAUT** René, M. **BRUNET** Paul, Mme veuve **PATTE** Vital, Mme veuve **VATBOT** Léon, M. **CARLIER** Eugène, M. **LAVALLARD** François, M. **LEDUC** Georges, M. **SOUPLY** Stéphane, Mme veuve **POLLET-SOUPLY**, M. **CHOQUET** René, M. **OGÉ** Paul, M. **BONNETERRE** Maurice, M. **CHARLET** Victor, Mme veuve **PINARD-DEL COURT**, M. **PONTHIER** Marc, M. **COULANGE** Marcel, Mme veuve **THIBAUT**, M. **MOREL** Paul, Mme **MERCIER** Théora, Mme **GUILBERT** Marie, Mme veuve **PAULIN** née **LEGER** Gabrielle, M. **BURTIN ROUSSEL** Robert, M. **LATHOURAS** Dimitri, ENFANT Fontaine **E8**, ENFANT SANS NOM **E9**, ENFANT SANS NOM **E10**.

AUTORISE le Maire à faire le nécessaire à cet effet.

DEVIS TRAVAUX :

Remplacement de luminaires au dessus de la scène polyvalente :

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis émanant de l'entreprise Seine pour un montant de 849,10 € TTC concernant ces travaux. Un second devis sera demandé à l'entreprise BONNABAUD. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Entretien des espaces verts :

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis présenté par la société SARL ESPACES VERTS et ENVIRONNEMENT pour un montant de 11 928,00 € TTC pour la tonte des espaces verts au titre de l'année 2019.

Il fait savoir à cet effet que la commune a retouché une somme de 9 081,94 € au titre du fonds de concours 2018 concernant les travaux de tonte réalisés lors de cet exercice.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Illuminations de Noël :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les illuminations de Noël ont été installées pour un montant de 2356 € TTC.

Eclairage public :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entretien de l'éclairage public a été réalisé pour un montant de 2196 € TTC.

Pour ce qui concerne l'éclairage du chemin de Flamicourt, il faut savoir qu'il n'est plus possible de remplacer les ampoules au sodium. Monsieur le Maire propose de les remplacer par des ampoules LED pour une estimation HT de 4300 euros. 10 luminaires sont concernés par ces ampoules. Des devis sont actuellement demandés.

Chaudière de la cantine :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la chaudière de la cantine, installée depuis 1985, est de nouveau en panne. Compte tenu de sa vétusté, il n'est plus possible de trouver des pièces de rechange. Une chaudière d'occasion a été installée le 09 février dernier pour un montant TTC de 500 euros. Le conseil municipal en prend bonne note.

INFORMATIONS DIVERSES :

Fonds de concours 2018 :

Monsieur le Maire fait savoir que par arrêtés n° 2019-69 et n° 2019-72 du Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme datés du 31 janvier 2019, il a été attribué à la commune de Muille-Villette les fonds de concours 2018 suivants :

- traversée d'agglomération et aménagement de sécurité du RD 932 : 33 448,12 €,
- création d'une voie PMR église/cimetière : 4 208,87 €,
- toiture de l'école (rénovation complète) : 4 959,11 €.

Le conseil municipal en prend bonne note.

Acceptation de chèques :

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, accepte le chèque d'APRIL Entreprise, pour un montant de 2 204,85 euros (DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE EUROS ET 85 CENTIMES), représentant le règlement d'incapacité de travail d'un agent communal en arrêt maladie pour la période allant du 01/10/2018 au 30/11/2018.

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, accepte le chèque émanant des ASSURANCES MUTUELLES DE PICARDIE, pour un montant de 5 116,00 euros, déduction faite de la vétusté, (CINQ MILLE CENT SEIZE EUROS) pour la prise en charge du sinistre survenu lors du coup de vent du 23 septembre 2018 (destruction du portail d'entrée de la cour de la mairie).

Agence Régionale de Santé (contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation) :

Monsieur le Maire fait savoir qu'un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 10 décembre 2018 chez M. ITSWEIRE, 19 hameau de Villette.

La conclusion de ce contrôle est la suivante : l'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Le conseil municipal en prend bonne note.

Subvention à l'association ELA (association européenne contre les leucodystrophies) :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 03/01/2019, émanant de l'association ELA, qui remercie la commune de Muille-Villette pour la subvention allouée de 50 euros.

Le conseil municipal en prend bonne note.

Arrêté de décharge définitive du compte de gestion 2016 :

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté daté du 12 décembre 2018, émanant de la Direction Générale des Finances Publiques (Pole National d'Apurement Administratif, antenne de Rennes), accordant la décharge définitive du compte de gestion 2016 à Monsieur le Percepteur de la commune de Muille-Villette.

Le conseil municipal en prend bonne note.

Ecole de Muille-Villette (fermeture d'une classe) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une fermeture de classe aura lieu à la rentrée scolaire 2019/2020.

Il donne lecture du mail qu'il avait adressé à Monsieur l'Inspecteur de circonscription le 03 janvier dernier, concernant tout ce qui a été entrepris par la commune depuis 2014 pour améliorer l'accueil et le confort des élèves et enseignants.

Cette fermeture de classe a été prise vu la baisse des effectifs scolaires.

Ecole de Muille-Villette (passage de la semaine de 4 jours ½ à 4 jours pour la rentrée 2019/2020) :

Monsieur le Maire fait savoir qu'un courrier sera adressé à tous les délégués de parents d'élèves afin qu'ils puissent prendre connaissance de la date butoir pour se prononcer sur un retour à la semaine à 4 jours ou rester comme actuellement à 4 jours ½ et qu'ils puissent consulter tous les parents d'élèves sur ce sujet.

Le conseil municipal en prend bonne note.

Grand débat national :

Monsieur le Maire fait savoir qu'afin d'échanger sur le Grand débat national, il est envisagé une réunion le 14 février prochain au centre social à 10 heures. Absent pour raisons personnelles, il sera remplacé par M. VAILLANT pour représenter la commune à cette réunion.

Le conseil municipal en prend bonne note.

Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale :

Monsieur le Maire fait savoir que Mme ACCART Marie-Pierre a obtenu, par arrêté de Monsieur le Préfet de la Somme en date du 20 décembre 2018, la médaille communale échelon ARGENT, à titre de récompense pour 20 années au service des collectivités locales.

Le conseil municipal félicite Mme ACCART pour cette distinction.

Diverses :

Monsieur le Maire fait savoir que le repas des Aînés aura lieu le 17 mars prochain ;

Monsieur le Maire fait savoir que la fête foraine aura lieu cette année les 20, 21 et 22 juillet 2019.

Le conseil municipal en prend bonne note.

QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 21 heures.

Suivent les signatures.....

